

Jeudi 26 juin 2014

**Inauguration de l'exposition
« Assemblée de la Polynésie française,
30 ans d'autonomie : 1984-2014 »**

Allocution de M. Edouard Fritch

Mes chers amis,

Il y a 30 ans, le Parlement adoptait la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Dans son article premier, la loi stipule que « *La Polynésie française se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local* ».

Mais il faut également retenir les termes de l'article 64 qui précise que « *Le Président de la Polynésie française représente la Polynésie française. Il dirige l'action du gouvernement* ».

Si depuis 1977, la Polynésie disposait déjà d'une autonomie de gestion, c'était toujours le représentant de l'Etat, le gouverneur, qui présidait le conseil des ministres que l'on appelait alors le conseil de gouvernement.

1984 marque donc un tournant historique de nos institutions. Pour la première fois, un Polynésien prend la responsabilité entière des affaires du Pays. Ce Polynésien, c'était Gaston Flosse, l'artisan de ce statut d'autonomie.

Dès ce statut d'autonomie, la Polynésie française s'est vue transférer de nombreuses compétences qui étaient exercées jusqu'à lors par l'Etat.

Ce transfert de compétences a bien sûr eu un réel impact sur les travaux de notre institution qui a eu à débattre, au travers des délibérations, sur tous les sujets relevant des compétences du Pays.

Ce champ de compétences sera encore élargi en 2004 et depuis lors notre assemblée est également saisie des lois du Pays qui sont soumises au contrôle juridictionnel du Conseil d'Etat.

Notre institution se devait de marquer d'une manière particulière ce trentenaire de l'autonomie.

Cette célébration, nous l'avons conçue autour de deux grands événements.

D'abord avec un colloque qui se déroulera demain et lundi prochain dans l'hémicycle. Ce colloque permettra, au travers de contributions de femmes et d'hommes politiques, de professeurs d'universités et de techniciens, qu'ils soient polynésiens ou qu'ils viennent de métropole, de jeter un regard sur ces 30 ans d'autonomie pour parler de la genèse de notre statut, faire le bilan de cette expérience et enfin ouvrir des perspectives pour l'avenir.

Vous êtes bien sûr tous invités à participer à cet évènement qui sera sans aucun doute très riche en interventions de qualité et en enseignements. Vous pourrez également échanger avec les intervenants. Permettez-moi de remercier ici tous ceux qui ont accepté d'apporter leur contribution à la réussite de ce colloque.

L'autre évènement, c'est bien sûr l'exposition qui vous est présentée aujourd'hui dans le hall René Leboucher et qui a pour titre : « *Assemblée de la Polynésie française, 30 ans d'autonomie : 1984-2014* ».

Cette exposition regroupe une trentaine de panneaux et s'articule autour de trois grandes thématiques que je souhaite vous présenter avant que vous ne puissiez en faire le tour.

L'autonomie, je crois qu'il faut la replacer dans son contexte historique qui débute par la situation politique locale avant l'arrivée des premiers européens, et notamment des premiers missionnaires en 1797. Cette mise en perspective fait l'objet des trois premiers tableaux.

L'autre évènement marquant de cette histoire, c'est la mise en place de la première assemblée législative, il y a 190 ans, un autre anniversaire, qui consacre donc en 1824 les premiers parlementaires polynésiens, malgré l'influence des missionnaires.

Toujours dans la mise en perspective historique, l'exposition revient sur la période du protectorat, puis sur la succession des assemblées coloniales qui correspondent aux évolutions statutaires, jusqu'à la création de l'assemblée représentative en 1946 avec la Constitution de la IVème République qui a reconnu l'existence des « *peuples d'outre-mer* ».

Cette mise en perspective se poursuit avec la transformation des Etablissements français de l'Océanie en Polynésie française en 1957 et l'instauration d'un gouvernement local, tandis que l'assemblée a commencé à délibérer dans une quarantaine de domaines.

Enfin, pour clore cette première partie, l'exposition évoque bien sûr la mise en place du statut d'autonomie de gestion en 1977 et la préparation de ce qui allait devenir l'autonomie interne.

Ce retour historique étant fait, la deuxième partie de notre exposition s'attache à retracer les grandes avancées du statut d'autonomie interne de 1984, la place de notre institution dans cette nouvelle organisation politique.

Elle aborde bien sûr l'évolution statutaire de 1996 qui verra le changement de nom de l'institution. D'assemblée territoriale, elle prendra le nom de « assemblée de la Polynésie française », dotée de 49 élus contre 41 auparavant.

Cette partie s'achève bien sûr sur la nouvelle évolution statutaire de 2004 qui consacre une autonomie renforcée de la Polynésie française qui sera dotée des plus larges compétences.

La troisième partie évoque enfin la période plus contemporaine depuis 2004 et ce qui est appelé « l'épreuve de l'instabilité », avec un focus sur le « Taui » puis les renversements successifs d'alliances au sein de l'hémicycle, pour se clore sur le retour d'une autonomie forte avec les élections de 2013.

Cette exposition revient également sur deux grands sujets qui ont longtemps divisé notre pays mais qui font désormais consensus au sein de notre assemblée : la révision du procès de Pouvanaa a Oopa et le dossier des conséquences des essais nucléaires.

Voici succinctement résumés les panneaux de notre exposition qui reprend les grandes étapes de la vie politique de notre pays jusqu'à l'accession à l'autonomie de 1984 et l'évolution qui s'en est suivie au cours des 30 dernières années.

J'espère que vous aurez plaisir à voir cette exposition qui se veut didactique et pédagogique. C'est toute cette histoire, notre histoire, que nous souhaitons livrer aux Polynésiens, et plus particulièrement aux jeunes générations.

C'est d'ailleurs pourquoi elle a été conçue pour pouvoir être transportée et présentée dans les écoles mais également dans tous les archipels au cours du second semestre de cette année.

Parallèlement à cette exposition, nous avons mis à jour un livret qui avait été édité sous ma présidence en 2007 et qui présentait de manière un peu plus détaillée que cette exposition l'histoire politique de notre Pays. Ce livret a donc été remis à jour, et enrichi d'une quinzaine de pages, pour la partie la plus contemporaine, c'est-à-dire entre 2008 et 2014.

Enfin, nous sommes actuellement en train de procéder, sur la même période, à la mise à jour du site internet consacré à l'histoire de la Polynésie française et que je vous invite à consulter pour la richesse des documents qui sont consultables.

Je voudrais ici remercier le travail de M. Christian Gleizal qui a été en charge de la conception de cette exposition ainsi que de la mise à jour du livret et du site internet.

Pour conclure mon propos, je souhaite insister sur l'importance des travaux qui sont mis à disposition du public.

Au cours des dernières années, notre autonomie a souvent été remise en cause, critiquée, en raison du comportement des hommes politiques et de l'instabilité qui en a découlé.

Ce trentième anniversaire nous permet de nous replacer dans le contexte historique et de mesurer la difficile conquête de notre autonomie, tout autant que du difficile exercice de cette autonomie.

30 ans, c'est l'anniversaire d'une jeune démocratie. C'est aussi le moment de faire le point, de regarder en arrière, de nous enrichir de notre histoire, pour mieux nous projeter dans l'avenir.

Je souhaite donc que cette exposition soit, en quelque sorte, une porte d'entrée sur le colloque qui apportera, lui, des analyses, un regard plus dynamique sur cette évolution statutaire, ses bienfaits, ses inconvénients, les erreurs, pour mieux en tirer les enseignements pour le futur.

Je vous invite maintenant à ouvrir officiellement cette exposition. Je vous remercie.